

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays-de-la-Loire		
Séance plénière		
AVIS		
Date : 11 mai 2017	Objet : Evaluation du plan de gestion 2010-2016 et le nouveau plan de gestion 2017-2022 de la RNR "Tourbière de Logné"	Vote : Favorable

Ce site présente une superficie de 61,1853 ha d'un seul tenant, labellisée en RNR (validation CSRPN 19/10/2009 ; délibération Conseil Régional des 27 et 28/01/2011). Son niveau d'intérêt majeur n'est plus à démontré, en particulier en ce qui concerne les aspects botaniques, aranéologiques et entomologiques.

Depuis la labellisation, une évolution majeure est à constater : depuis 2012, le Département de la Loire-Atlantique est devenu propriétaire de l'intégralité des parcelles foncière de la RNR. Suite à ces acquisitions, effectuées au titre des Espaces Naturels Sensibles, le département a d'ailleurs acquis ou complété sa propriété au-delà du périmètre labellisé, en trois directions : secteur de La Porte au nord-est, boire de Logné au nord-ouest et marais des Enfas (en petite partie) au sud-ouest, en aval de l'exutoire (Pont des Huppières). Si l'extension de la RNR n'est donc pas encore envisageable vers l'est et le sud-est, elle le devient tout à fait, désormais, vers le nord ce qui crée une réelle opportunité de rapprocher les périmètres ZNIEFF, arrêté de biotope et RNR dans une meilleure logique de protection. Nous apprécions donc particulièrement que le nouveau plan de gestion qui nous est proposé envisage d'emblée l'application de certaines actions (partie ou totalité) sur les nouvelles zones, moyennant leur intégration effective au périmètre (qui fait en soi, comme il se doit, l'objet d'une action codifiée AD5).

Le nouveau plan de gestion est agréablement rédigé et enrichi de bon nombre de figures, cartographies et illustrations. Sa concision est appréciable en première lecture mais sans doute trop accentuée par endroits, à tel point que l'on ne dispose plus toujours de toute l'information importante, notamment dans les parties 2 (environnement et patrimoine naturel), 3 (aspects socio-économiques et culturels) et 5 (bilan de la gestion et du suivi scientifique de la végétation) du document. Nous reviendrons *infra* sur ces points particuliers.

Nous notons cependant d'emblée que les auteurs font trop rarement mention des sources d'information, qu'elles soient relatives à des études et suivis menés en régie par le co-gestionnaire associatif (ex : description des habitats naturels et évaluation de leur valeur patrimoniale) ou par un partenaire ou un prestataire externe. Ce n'est pas qu'un problème de valorisation des travaux accomplis mais aussi une essentielle traçabilité de l'information. Nous relevons aussi que les documents sont dénués du logo de l'Europe alors que les gestions passées (2010-2015) comme future (2017-2022) font appel à des financements FEDER.

La connaissance des paramètres pédologiques, paléoécologiques et hydrogéologiques et des fonctionnalités hydrologiques s'est nettement améliorée, ce dont nous nous félicitons tant cette information paraît ici cruciale pour la compréhension de l'écosystème et la pertinence des choix de gestion. L'étude de Pierre Goubet (2015) qui nous a été communiquée a de fait très bien complété les approches antérieures (Barbier & Visset, 1996 ; Laplace-Dolonde, 2004).

Depuis le plan de gestion de 2010-2015, la connaissance des habitats naturels et des végétations a également bien progressé ; cela est tout aussi crucial dans les milieux naturels gérés, *a fortiori* ceux que recèle le site de Logné qui peuvent s'avérer à la fois très sensibles aux pressions et évolutions environnementales. Le document aurait pu très utilement être enrichi d'une approche syn-dynamique (autre que celle liée au gradient topographique, succinctement évoquée) car nous sommes persuadés que le gestionnaire a déjà beaucoup d'éléments de connaissance à sa disposition en ce qui concerne plusieurs groupements végétaux-clés du site, et pourrait les utiliser afin d'argumenter sa stratégie de gestion.

Il aurait aussi été appréciable que les auteurs soient un peu plus prolixes en ce qui concerne l'exposé des caractéristiques, originalités et valeurs patrimoniales de certaines espèces et groupes d'espèces végétales et animales. Le document inclus par exemple 3 à 4 pages sur les oiseaux, alors que l'avifaune présente n'a qu'un intérêt relativement limité, mais une seule phrase sur la bryoflore qui est pourtant, par certains aspects, tout à fait exceptionnelle : 20 espèces de sphaignes sont répertoriées ! Remarquons d'ailleurs que cette maigre information concernant la flore non vasculaire est là encore dénuée de mention d'une source, alors que plusieurs spécialistes ont déjà œuvrés sur ce site (Bardat, J. Touffet, J. Durfort, J. Le Bail...).

La description de la flore patrimoniale de la RNR est tout aussi succincte (5 lignes). Elle consiste en un tableau rappelant la liste et le statut des espèces les plus remarquables, ainsi que leur dernière année d'observation sur le site. On regrette ici l'absence de réelle description des espèces concernées et de leur écologie. Le manque d'informations est plus flagrant encore quant à leur état de conservation sur le site. Le plan de gestion ne mentionne pas l'état des populations (régression ? extension ? Menaces actuelles sur la RNR) et ne présente aucune carte de localisation des stations. Il est difficile de mesurer l'état de conservation de la flore remarquable de la RNR, et les choix de gestion qu'il implique, avec une présentation aussi sommaire. Ce manque d'information est étonnant du fait des moyens mis à dispositions par l'opération SE 12 du précédent plan, qui visait justement à dresser un bilan annuel des résultats des suivis de population.

Le tableau page 42 mentionne les espèces qui n'avaient pas été revues depuis les années 1960 dans le précédent plan de gestion et qui ont été revues. Mais 11 taxons ne l'ont toujours pas été, dont 3 depuis 1895. En 2016, 21 espèces à haute valeur patrimoniales ont cependant pu être ré-observées effectivement, ce qui confirme le fort enjeu botanique de la RNR.

Concernant les invertébrés (p.45), toutes les informations étaient disponibles pour restituer un peu plus pertinemment les faits les plus marquants, notamment en ce qui concerne les taxons les plus remarquables. Des assertions indues sont à retirer du document : "le peuplement d'invertébrés fonctionne en métapopulation" : cela ne veut rien dire et ce n'est pas, loin s'en faut, le cas de tous les taxons ; "Des échanges se font du centre de la tourbière vers sa périphérie" : c'est évident, et dans l'autre sens aussi...

Un "Bilan de la gestion conservatoire et du suivi scientifique de la végétation (1993-2015)" est proposé avant l'exposé des enjeux (pp. 59-67). Cela est fort louable car ce site a déjà connu un grand nombre d'opérations expérimentales, ponctuelles ou de gestion courante. Mais ce chapitre 5 est surtout un énoncé des réalisations et ne dresse pas de réel bilan qualitatif et/ou quantitatif. Cela aurait été pourtant utile pour juger du bien-fondé des choix ultérieurs de gestion, d'autant que le rapport d'évaluation est également imprécis à cet égard, comme nous l'avons dit *supra*. Une simple séquence issue d'un suivi photographique aurait suffi, par exemple, à rendre compte de la dynamique de la station de 50 m² décapée en 2012 (zone E1).

Ce chapitre 5 est aussi entaché de trop d'imprécision : qu'est-ce qui n'a pas pu être effectué dans le cadre du second contrat Natura 2000 en 2015, faute de financements ? Qu'est-ce qui a été prévu et qu'est-ce qui aura été effectivement réalisé en 2016 dans le cadre du nouveau contrat Natura 2000 2016-2020 ? En ce qui concerne le bilan des suivis dans le cadre des contrats Natura 2000 (pp. 66-67), à défaut de carte, il paraît impossible de localiser les stations (ex : CD3, CD6-1) et de les relier aux actions de restauration, réhabilitation ou gestion appliquées *in situ*.

La deuxième partie du PG énonce les 6 OLT eux-mêmes déclinés en 17 objectifs opérationnels, lesquels sont à leur tour traduits en 43 opérations. Toutes ces opérations sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorités. Il aurait été appréciable que ce niveau de priorité soit rappelé sur chaque fiche-action.

Le premier OLT concerne le domaine primordial concernant l'avenir de la tourbière : l'alimentation en eau et sa qualité. Le précédent PG incluait les mêmes objectifs opérationnels en la matière : la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action (Op. SE4, dont l'évaluation, page 32, affirme la réalisation au moins en grande partie), l'application de ce plan d'action, un suivi afférent de la qualité de l'eau et la participation aux programmes sur le bassin versant. Ces actions étaient déjà prioritaires et les rapporteurs du précédent PG avaient d'ailleurs déjà insistés sur le caractère crucial de contrôler la qualité des eaux de l'impluvium.

En termes de bilan, 6 ans plus tard, il n'apparaît pas clairement d'avancée en la matière, ce qui est fort regrettable, d'autant que la pression pourrait bien continuer de s'accroître, avec le développement du maraîchage sur le bassin versant. Les mêmes actions sont ainsi proposées dans le nouveau plan de gestion. Les co-gestionnaires apparaissent même un peu moins ambitieux en la matière : on n'expose pas clairement une volonté d'appliquer un plan d'action mais on propose : 1- la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan d'actions ; et 2 un diagnostic (un de plus ?) et l'élaboration effective dudit plan d'actions... mais pas son application ? En effet, la fiche action concernée renvoie à 2021, au mieux, la mise en œuvre du programme. Il est très regrettable qu'une action aussi unanimement jugée prioritaire puisse prendre au bas mot plus d'une dizaine d'années avant de (seulement) commencer à être appliquée ; alors même que tous les cadres de concertation voire de restauration ou protection étaient déjà en place localement : SAGE (et sa CLE), CREZH, CRBV, CTBV désormais... La volonté du Conseil Départemental d'orienter sa politique d'acquisition vers des zones tampons périphériques nous rassure un peu mais sera-t-elle en mesure d'entraver une intensification agricole qui semble être devenue, à bien des égards, inéluctable ?

A noter que, là encore, quelques précisions complémentaires auraient d'emblée pu être données : les co-gestionnaires et leurs partenaires n'ont-ils pas déjà une idée assez précise des paramètres physico-chimiques à suivre en ce qui concerne la qualité de l'eau ? Aucune information n'est cependant donnée, à ce propos, dans la fiche SE3 (pp. 80-81).

Le deuxième OLT concerne la restauration et la conservation des habitats tourbeux et de certaines espèces végétales associées. Il nous amène également quelques remarques de fond :

- La précision des méthodes et précautions envisagées pour la réalisation de l'op. TU2 manque (en matière de dessouchage et d'exportation, notamment).

L'expérimentation de techniques "pérennes" pour la mécanisation d'actions de gestion (op. SE4, pp.93-94) nous amène une réflexion, voire une crainte : une bonne part de la richesse spécifique du cœur de la tourbière repose sur la micro-hétérogénéité structurelle du couvert végétal, notamment en ce qui concerne les arthropodes, la petite flore vasculaire et la bryoflore. Dans ces conditions, nous tenons à insister sur le danger potentiel d'une éventuelle mécanisation qui se traduirait par une homogénéisation des milieux et donc une forte perte de biodiversité afférente. De plus, le diagnostic ne fait pas état de la nécessité absolue d'opérations de restauration par étrepage : les habitats pionniers occupent des surfaces de 1500m² (surface honorable pour ce type de végétation). Les végétations en question se développent habituellement en micro-zones. Un étrepage est-il vraiment nécessaire pour les maintenir, et ce sous une forme « surfacique » qui n'est pas leur faciès de prédilection ? Au regard des dangers potentiels de ce type d'action lourde, il serait utile de voir le plan de gestion développer un argumentaire, bâti sur des critères de représentativité des dits habitats sur le site, ainsi que sur les menaces qui les concernent et qui nécessiteraient cet étrepage.

- L'op. TE4 pourrait être précisée un peu : qu'entend-t-on par "fauche tardive" ? Combien ou quelle surface de ronciers sera rabattue (attention aux besoins trophiques pour les insectes anthophiles) ?
- Le suivi SE6 paraît un peu étonnant en termes de choix méthodologiques, proposant la méthode phytosociologique pour les suivis de flore et la méthode des transects pour les suivis de végétation. La méthode phytosociologique ne permet pas le suivi de la flore vasculaire, mais celle des communautés végétales. Cette méthode n'est pas adaptée à l'évaluation de l'état des populations d'espèces avant et après travaux. Un suivi de la flore patrimoniale par comptage ou estimation des effectifs ou de la surface occupée paraît plus logique.
- L'op. TU4 (création de nouveaux cheminements) nécessite l'identification préalable des enjeux "habitats" (y. c. habitats d'espèces) et pas seulement des enjeux "plantes d'intérêt patrimonial". Le coût de la passerelle est-il inclus dans le chiffrage de cette action ?
- La création de mares (op. TU5) n'a pas été directement proposée par le GRETIA même si de nouveaux petits milieux aquatiques indemnes d'Ecrevisse de Louisiane et autres espèces invasives "répondraient" inévitablement en termes d'accueil de la faune aquatique et péri-aquatique, pas seulement invertébrée d'ailleurs. Nous notons bien que cette action est jugée non prioritaire. Elle ne devra en tous les cas pas se faire au cœur de la tourbière mais plutôt en ses marges. L'étude de la restauration ou réhabilitation de milieux aquatiques déjà existant devra continuer d'être privilégiée, s'il existe encore des potentialités en la matière.
- L'op. SE9 ne devrait pas inclure la réalisation d'une typologie, d'une notice détaillée et d'une cartographie des habitats mais seulement l'actualisation de ces démarches car cela a déjà été réalisé les 2-3 dernières années par BV-SEPNB en partenariat avec le CBNB.
- Aucun suivi ne semble prévu spécifiquement pour les zones concernées par l'arrachage de *Myrica gale* (protégé en Pays de la Loire). Si cet arrachage est tout à fait justifié sur le site, au regard du statut de protection de *Myrica gale*, la démonstration des résultats positifs de l'opération, ou à minima de sa non nocivité pour les habitats paraît indispensable. Ne serait-ce que pour prouver la cohérence entre cette opération de destruction d'espèce protégée et le rôle de protection des espèces assuré par la RNR.

Enfin, pour la plupart des fiches-opérations, il apparaît un certain flou entre le maître d'ouvrage, le ou les maîtres d'œuvre et les partenaires-accompagnant. Certaines actions méritent peut-être d'être effectuées (ou même poursuivies) "en régie", par l'un ou l'autre des co-gestionnaires, quand il en a la compétence (ex : certains suivis botaniques ou entomologiques). Un gestionnaire peut donc tout à fait être Maître d'ouvrage et prestataire, en la matière. Par contre, quand il s'agit d'un prestataire privé répondant à un marché public (cas si le CD44 est Maître d'ouvrage), la réglementation en la matière n'admet sans doute pas que le prestataire soit déjà explicitement nommé dans le PG. De même, si un prestataire assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il ne devrait pas pouvoir être candidat prestataire pour la maîtrise d'œuvre afférente. L'action de certains partenaires pourra bénéfiquement, en ce sens, s'appuyer sur des conventionnements plutôt que sur des prestations de marchés publics.

En conclusion, le CSRPN émet un **avis favorable avec réserves**, à l'évaluation et au nouveau plan de gestion de la RNR de Ligné : il insiste sur l'urgence d'envisager le contrôle de la qualité des eaux d'alimentation de surface ; il propose de revoir ou de repréciser les opérations TU2, TE4, SE6, TU4, SE9 conformément aux remarques détaillées supra et d'inclure un suivi des zones concernées par l'arrachage de *Myrica gale*, espèce végétale protégée.

Le Président du CSRPN,



WILLY CHENEAU